

## **SAINT-PERDON // Notice - PC4**

Projet centrale solaire photovoltaïque

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol à Saint-Perdon dans le département des Landes (40) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Surface clôturée totale : 3,7 hectares
- Surface des parcelles cadastrales concernées : 45,2 hectares
  
- Nombre de structures fixes photovoltaïques 2V26 : 103
- Nombre de structures fixes photovoltaïques 2V13 : 24
- Superficie projetée au sol des panneaux : 1,5 ha
- Inclinaison des panneaux : 18° +/- 5°
- Puissance installée estimée : 3,49 MWc
  
- 1 poste de transformation : 6,1 x 2,9 x ht 2,6 m - teinte verte
- 1 poste de livraison + local d'exploitation combiné : 10 x 3 x 2,6 m - teinte verte

### **LOCALISATION**

Cette notice concerne le projet d'implantation d'un parc solaire sur la commune de Saint-Perdon (40090) dans le département des Landes. Le projet s'implante sur un terrain en friche situé aux abords de la route de Gaube, au nord du bourg. Le terrain d'implantation est composé de 3 parcelles cadastrales (000 AK 148 / 000 AK 153 / 000 AK 194) totalisant une surface de 452 637m<sup>2</sup>. A l'est du terrain se trouve les bâtiments d'exploitation de la SICTOM du Marsan. L'habitation la plus proche est située à environ 400m.

La commune de Saint-Perdon est soumise au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) MONT DE MARSAN AGGLOMERATION.

### **ETAT INITIAL DU SITE**

Le relief sur la zone d'étude forme différents plateaux, un à l'ouest à 69m NGF, un autre au sud à 75,5m (+/- 1m) NGF et enfin un au nord à 75m (+/- 1,5m) NGF. Le site est bordé au nord par une espace arboré à la végétation hétérogène jusqu'à la rivière La Midouze. Ces arbres jouent un rôle de filtre pour intégrer la centrale solaire. Les panneaux photovoltaïques seront implantés exclusivement sur des zones en friche pour ne pas impacter les espaces boisés et les enjeux qui y sont associés.

Aucun monument historique classé ou inscrit ne se trouve à proximité immédiate des terrains du projet. Le projet ne se trouve dans aucun périmètre de protection de monuments historiques. Il n'existe aucune co-visibilité entre les terrains du projet et les monuments historiques classés et inscrits locaux. Aucun site patrimonial remarquable ne se trouve dans l'aire d'étude éloignée. L'enjeu et la sensibilité sont nuls. Les éléments protégés les plus proches sont l'église Saint-Etienne d'Uchacq à 4,2km, l'église Saint-Pierre à 4,3km et le château de Campet à 5,2km.

Le projet prévoit un accès depuis le site de la SICTOM et un depuis la route de Gaube.

### **LE PROJET**

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, d'un poste de transformation et d'un poste de livraison et d'un local d'exploitation combiné.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type « fixe » (appelées tables), seront fixées au sol par lestage avec la méthode des gabions du fait de leur localisation sur les casiers d'enfouissement. Les tables sont inclinées à 18° (+/- 5°) et disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe Nord-Sud. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est d'environ 2,3m +/- 0,5m.

Les systèmes ne constitueront pas de « barrage » hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles car les structures sont surélevées et respecteront le principe de continuité des écoulements des eaux de ruissellement. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

La surface clôturée sera d'environ 3,7 hectares.

La transformation du courant issu des panneaux s'effectuera à partir des postes de transformation qui seront installés sur des plateformes à proximité immédiate des zones d'implantation. Leur hauteur sera d'environ 2.6m.

Un poste de livraison sera également installé en limite ouest du parc. Ce poste permettra de centraliser le courant généré par l'ensemble du parc avant son acheminement dans le réseau public de distribution d'ENEDIS.

La localisation et le traitement de l'aspect extérieur et des locaux techniques faciliteront leur intégration paysagère.

### **LES RESEAUX**

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir du poste de livraison.

Le projet de centrale en lui-même ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales, d'eaux usées et aucun apport d'eau potable.

### **ACCES ET SECURITE**

L'accès à la zone se fera par des portails de 6m de large.

La voirie intérieure permettra l'accès jusqu'aux locaux techniques et aux tables photovoltaïques. Ces voiries d'une largeur de 6m minimum

Le reste du terrain sera enherbé et entretenu par débroussaillage régulier.

Le terrain sera entièrement fermé par une clôture rigide ou semi-rigide constituée de poteaux métalliques de couleur verte et d'un grillage métal déployé de la même teinte, d'une hauteur de 2m environ.

## **MATERIAUX**

Modules : panneaux sombres bleu nuit. Structure métallique teinte galvanisée

Clôtures : métallique de couleur verte

Poste de livraison + Local d'exploitation : module préfabriqué en béton de couleur verte.

Poste de transformation : module préfabriqué en béton de couleur verte.

Terrain : maintien d'une strate herbacée.

## **DEMANTELEMENT**

Le site sera remis en l'état à l'issue de l'exploitation du parc solaire. Un parc photovoltaïque est en effet une exploitation réversible. Le recyclage des modules photovoltaïques est réalisé par une filière industrielle nationale déjà existant.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. L. S.', located in the lower center of the page.